

06/04/2017



Eligibilité au PEA-PME

Le Groupe Cafom, acteur européen de l'équipement de la maison, confirme que ses titres sont éligibles au PEA-PME.

Conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, fixant l'éligibilité des entreprises au PEA-PME, Cafom respecte les critères suivants :

- Effectif de moins de 5 000 personnes, d'une part,
- Chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1.500 M€ ou total de bilan n'excédant pas 2.000 M€, d'autre part.

En conséquence, les actions Cafom (CAFO) peuvent être intégrées dans les PEA-PME qui, pour mémoire, bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA traditionnel.

A propos de Cafom – www.cafom.com

Créé en 1985, Cafom est un acteur majeur de l'aménagement de la maison. Le Groupe, propriétaire de la marque [Habitat](#) (boutiques en Europe continentale) et des sites Internet vente-unique.com (France, Espagne, Allemagne et Belgique) et directlowcost.com (B2B international), est également le leader de la distribution traditionnelle en Outre-mer. Cafom est coté en Bourse sur Euronext à Paris depuis 2004 (CAFO – FR0010151589).

Contacts Cafom :

ACTUS finance & communication

Jérôme Fabreguettes-Leib
Relations Investisseurs
01 53 67 36 78
cafom@actus.fr

Nicolas Bouchez
Relations Presse
01 53 67 36 74
nbouchez@actus.fr